



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 34

27 Octobre 2025

GLYPHOSATE ET CANCER

Vous le savez, le célèbre herbicide a reçu l'autorisation d'utilisation pour une nouvelle décennie.

Cette autorisation, délivrée par l'EFSA porte bien sûr à réflexion sur le mode actuel de délivrance de celle-ci.

D'ailleurs cette pratique vient d'être censurée, à juste titre, par un récent jugement d'un tribunal français (cours d'appel administrative de Paris) en demandant à l'Etat français de revoir la pratique en la matière et de ne plus se contenter dans son appréciation des données exclusives des producteurs.

L'étude de chercheurs italiens, américains, et britanniques parue dans la revue scientifique *Environmental Health* parue le 10 juin dernier, vient apporter de l'eau au moulin à ce jugement.

Pour réaliser cette étude les chercheurs ont enrôlé un millier de rats pendant 2 ans pour les soumettre à différentes doses de glyphosate toutes présumées sans effet nocif par l'EFSA.

Dans tous les groupes de rats ayant reçu ces petites doses quotidiennes de glyphosate, les chercheurs ont repéré une augmentation statistiquement significative dépendant de la dose reçue, de la tendance à développer des tumeurs bénignes ou malignes sur plusieurs tissus.

Les animaux ont été exposés in utero par le biais de la mère, dès le 6^{ème} jour de gestation, puis jusqu'à l'âge de 104 semaines, pour ceux qui ont vécu jusqu'à cette date. A toutes les doses variables d'exposition, des excès d'animaux atteints de différentes tumeurs ont été

observés par les chercheurs, par rapport au groupe d'animaux non exposés. « Ces tumeurs sont apparues dans les tissus hématolymphorétiques (leucémie), la peau, le foie, la thyroïde, le système nerveux, les ovaires, les glandes mammaires, les glandes surrénales, les reins, la vessie, les os, le pancréas, l'utérus et la rate ». Ceci alors que ces maladies sont rares sur la souche de rats utilisée. Cela leur a permis d'évacuer le lien avec le vieillissement.

La toxicologue, Hélène HUC, directrice de recherche à l'INRAE, constate que les résultats obtenus sur les rongeurs en laboratoires, sont cohérents avec les études épidémiologiques disponibles sur les humains.

Alors comment l'EFSA peut-elle justifier son autorisation de mise sur le marché pour une nouvelle décennie ?

Il convient vraiment de changer la donne en donnant aux scientifiques indépendants des lobbys industriels, les moyens de mener eux-mêmes les travaux de recherche préalables à ces autorisations de mise sur le marché de tous ces produits.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association